

République Française

Département de la Moselle

Mairie de  
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 29 Avril 2022 à 19 h 00**

Convocation adressée le 25.04.2022

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Eric BAILLY, Nadine DREYER, Philippe HERTSCHUH, Myriam ZIMMERMANN, Vincent BUCHY, DEHLINGER Béatrice, Marc WALCH, Christian VATRY, Stéphane MANSER et Gisèle HEINRICH .

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 01.04.2022

#### 1. Urbanisme

Cession terrains communaux :

- Section 3 Parcelle 580 Rue des Fontaines 1.29 ares
- Section 1 Parcelle 68 Rue du stade 13.05 ares
- Section 2 Parcelles 321, 322, 323 et 324 8.39 ares
- Section 3 Parcelle 459 lieu-dit Schelacker 1.38 ares.

#### 2. Finances communales :

Convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage

#### 3. Personnel communal :

Création poste d'adjoint d'animation (transport scolaire) à raison de 5H hebdomadaires.

#### 4. Affaires culturelles :

Matinée de travail

#### 5. Travaux :

Rue des Fontaines  
Maison des Soeurs

#### 6. Divers et communications :

Composition Equipe Personnel Communal  
Dénomination lotissement « Schelacker »

### **Approbation conseil municipal du 01.04.2022**

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 01 Avril 2022 et approuvent le compte rendu.

2 Abstentions

### **Point 1 : Urbanisme : cession terrains communaux**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des demandes suivantes et le conseil municipal doit se prononcer sur la cession de ces parcelles.

Vu la demande de M LECUYER Jérôme et Mme RAUCH Céline 7 Rue principale 57780 BEUX pour l'acquisition de la parcelle Section 3 n° 580 Rue des Fontaines d'une superficie de 1.29 ares (plan ci-annexé).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder à la cession de la parcelle Section 3 n° 580 d'une superficie de 1.29 ares au prix de 2000€
- Autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette cession ( signature notaire)
- Demande qu'il soit inscrit sur l'acte de vente que la servitude de passage est conservée pour les usagers des parcelles 112, 111, 110, 109 et 570

Adopté à l'unanimité.

M SAENGER Gaëtan et Mme SAUVAGEOT Edwige pour la Section 1 Parcelle 68 Rue du stade 13.05 ares

Le conseil municipal décide de proposer une mise à disposition du terrain au demandeur sous forme de bail gratuit sur 3 ans reconductible.

M et Mme OBER Yves pour la Section 2 Parcelles 321, 322, 323 et 324 8.39 ares.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande et décide de conserver ce terrain en tant que terrain à construire et il ne sera cédé qu'une fois la viabilisation du secteur achevée.

M HEITZ François pour la Section 3 Parcelle 459 lieu-dit Schelacker 1.38 ares.

Ce terrain est conservé pour l'instant et sera intégré dans le budget lotissement afin de pouvoir définir un prix adapté au secteur.

### **Point 2 : Convention prestation assistance technique à Maître d'Ouvrage**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la Convention pour prestation d'assistance technique concernant l'Etude de faisabilité sur les bâtiments scolaires et périscolaires pour le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) qui regroupe les communes de Lutzelbourg, Garrebourog et Hultehouse.

Moselle Agence Technique assistera les communes du SIVOS pour l'assistance technique pour :

- La réalisation d'un diagnostic global sur l'ensemble des sites
- L'analyse de l'état existant
- La réalisation de schémas de réaménagements
- La réalisation des estimations financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer la convention avec Moselle Agence Technique pour la prestation assistance technique à maître d'ouvrage pour un montant de 700 € pour la commune de Hultehouse.

Adopté à l'unanimité.

### **Point 3 : Création poste adjoint animation ( Bus scolaire)**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité pour le bon fonctionnement des services municipaux de créer un poste d'adjoint d'animation pour assurer l'accompagnement dans le transport scolaire .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint d'animation territorial catégorie C à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 pour une durée de 3 ans.
- décide de rémunérer l'agent au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade suivant la grille indiciaire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

**Point 4 : Affaires culturelles**

Matinée de travail :

- Maison des sœurs et gîte : évacuation des déchets.
- Mur près du vieux château d'eau
- Un arbre à scier route de Dabo.

**Point 5 : Travaux**

Rue des Fontaines : Les travaux d'enfouissement des réseaux se déroulent par étapes suivant les disponibilités de l'entreprise Est Réseaux, les réunions de chantier n'ont plus lieu actuellement.

Maison des Sœurs : L'architecte viendra le 03 Juin 2022 en mairie pour présenter les APD et lancer les appels d'offres.

Le conseil propose une heure pour la réunion : 18 heures.

Viabilisation Schelacker : Le bureau d'études BEREST doit nous présenter le projet technique et financier pour la viabilisation du secteur.

Réunion Schelacker : 20 Mai 2022 pour présentation du projet.

**Point 6 : Divers et communications**

Composition Equipe Personnel Communal : Monsieur le maire demande au conseil de réfléchir sur l'équipe communale de demain.

Dénomination lotissement « Schelacker » : le conseil donne son accord et le budget sera créé au mois de Juin.

Logement B Ecole : parquet, plinthes et peintures refaites à neuf.

Le logement sera à nouveau loué à compter du 16 Mai 2022.

Syndicat des eaux : les analyses d'eau sont disponibles pour ceux qui veulent les consulter en Mairie.

Transport scolaire : le chauffeur de bus roulerait trop vite d'après les dires de Béatrice.

Prochains conseils : 10 Juin , 01 Juillet à 19 h.

**SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

MOUTON Philippe

DREYER Nadine

BAILLY Eric

HERTSCHUH Philippe

ZIMMERMANN Myriam

BUCHY Vincent

DEHLINGER Béatrice

WALCH Marc

VATRY Christian

MANSER Stéphane

HEINRICH Giselle